

DOSSIER DE PRESSE

Signature de la CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE TARBES ET LOURDES



Vendredi 28 septembre 2018
Siège de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Juillan



SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Les partenaires et signataires de la convention
- 3 Action Cœur de ville, une opération nationale
- 4 Le cas de Tarbes et Lourdes
- 5 Des stratégies propres
- 7 L'équipe action cœur de ville au sein des structures partenaires



Gérard Trémège, Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et Maire de Tarbes, et Josette Bourdeu, Vice-Présidente de la CATLP et Maire de Lourdes, ont

souhaité répondre à l'appel à projet Action Cœur de Ville. Retenues parmi les 222 villes de ce plan national, les villes de Tarbes et Lourdes souhaitent engager au plus vite la stratégie de redynamisation de leur centre-ville. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération de la CATLP, projet porteur d'une nouvelle ambition en termes d'attractivité et de développement autour de projets structurant et d'une recherche constante de solidarité territoriale.

Vendredi 28 septembre 2018 au siège de la CATLP, les partenaires opérationnels et financiers sont réunis pour annoncer officiellement la mise en place du projet « Action Cœur de Ville » pour les villes de Lourdes et Tarbes.

Un diagnostic va être immédiatement engagé afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant les deux villes-centre de l'agglomération ainsi que le territoire de l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. Ce périmètre permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic couvrira les cinq axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, et ce en lien avec les territoires voisins, en particulier l'agglomération paloise ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra intégrer également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Le projet **Cœur de ville**, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire. Les acteurs locaux s'attacheront dans le cadre du diagnostic et de la mise en œuvre des projets au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie.

Le comité de projet local veillera lors de l'élaboration du projet et de la mise en œuvre des actions au respect des principes suivants :

- Agir pour la densification et favoriser la mixité sociale en centre-ville ;
- Lutter contre l'étalement urbain et participer à une gestion économe de la ressource foncière ;
- Engager la reconquête économique et notamment commerciale des centres-villes.

Les révisions ou élaborations des documents d'urbanisme de l'intercommunalité ou des communes du périmètre de la convention s'attacheront à montrer que les pistes d'utilisation de foncier déjà urbanisé ont été explorées avant de prévoir de nouvelles extensions. Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville.

Les partenaires et signataires de la convention



La convention est signée entre :

Les Collectivités bénéficiaires

- La Ville de Tarbes représentée par son maire Gérard TRÉMÈGE ;
- La Ville de Lourdes représentée par son maire Josette BOURDEU ;
- La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées représentée par son premier Vice-Président Patrick VIGNES ;

Les Partenaires financeurs

- L'Etat représenté par la Préfète du département des Hautes Pyrénées, Béatrice LAGARDE
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par le Directeur Régional Occitanie, Thierry RAVOT
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional Action Logement Occitanie, Frédéric CARRÉ,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par la Préfète du département des Hautes Pyrénées, Béatrice LAGARDE,
- Le Conseil régional OCCITANIE, représentée par sa Présidente, Carole DELGA,
- Le Conseil départemental des Hautes Pyrénées, représentée par son Président, Michel PELIEU,

Les Partenaires

- L'EPF Occitanie représenté par sa Directrice Générale, Sophie LAFENETRE
- La chambre du Commerce et de l'Industrie des Hautes-Pyrénées représentée par son Président, François-Xavier BRUNET
- La chambre des Métiers et de l'Artisanat représentée par son Président, Daniel PUGES
- L'office public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées représenté par son Directeur, Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT
- La Société d'Economie Mixte de Construction représentée par sa Directrice, Isabelle BONIS



ACTION CŒUR DE VILLE, une opération nationale

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « **Action cœur de ville** » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

S'agissant des Communes de Tarbes et Lourdes, elles ont été retenues dans le cadre d'une candidature commune portée sous l'égide de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Sur la France entière, seulement trois candidatures portées par une Communauté d'agglomération ont été retenues.



Le cas de Tarbes et Lourdes



La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a tout mis en œuvre pour se structurer au service de son territoire, et pour parvenir, moins d'un an après sa création, à l'adoption à l'unanimité des grandes orientations de son projet d'agglomération.

Ces orientations traduisent une volonté partagée de solidarité, de développement pour le territoire, mais surtout d'équilibre entre l'urbain, le péri-urbain et le rural. Elle traduit aussi une dynamique d'ouverture vers nos territoires voisins, notamment le Pays de Béarn ou l'agglomération toulousaine.

Ce projet a été établi dans le respect des projets engagés par les deux communes. Il intègre tout naturellement les problématiques importantes parfois communes aux deux villes.

Conscients de ces difficultés, les équipes municipales ont déjà été engagées un certain nombre de mesures pour les surmonter, parmi lesquelles peuvent être citées :

Sur Tarbes des mesures de revitalisation sont en cours depuis plusieurs années :

- Soutien à la dynamique commerciale via la présence depuis 2010 d'un manager de Ville, qui a permis un maintien voire un développement de la dynamique commerciale sur plusieurs secteurs en parallèle d'investissements conséquents portés par la municipalité (réfection de la Halle Marcadiou et de la Halle Brauhauban, amélioration de la voirie, mise en place d'une heure gratuite de stationnement...), y compris dans le cadre des financements de l'ANRU
- Mise en œuvre depuis plusieurs années d'opérations de soutien à l'investissement (OPAH-RU – opérations façades) ...
- Présence d'un réseau urbain cadencé avec un nœud de réseau en centre-ville (Place Verdun)
- Développement d'une opération de reconquête de friches industrielles sur le quartier de l'Arsenal, en sus de l'existence d'une étude sur les friches sur le périmètre de l'ex Grand Tarbes cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations). Plus de 1000 emplois sont actuellement concentrés sur ce site ;
- Développement d'infrastructures culturelles en centre-ville (achat et développement du Haras de Tarbes, musées...)

Sur Lourdes la dynamique est plus récente :

- Soutien à la dynamique commerciale via le recrutement récent d'un manager de Ville, avec des investissements portés depuis quelques années (réfection halles/marchés, voiries et aménagements publics)
- Mise en œuvre également d'opérations de soutien à l'investissement (OPAH-RU – OCMU – opération façades, réhabilitation du patrimoine...)
- Mise en œuvre d'un réseau de transport urbain avec desserte quotidienne du centre-ville depuis 2012
- Accompagnement à la reconquête de logements insalubres ou indignes
- Développement d'infrastructures culturelles en centre-ville (construction de la médiathèque, réfection accueil du château fort – musée pyrénéen...)

Des stratégies propres

Les deux collectivités ont en outre pu, chacune de leur côté, développer une stratégie propre liée à leurs enjeux respectifs :

Tarbes

Une dynamique de redynamisation du centre-ville a été élaborée notamment dans le cadre de l'adoption de son PLU et s'articule autour de 4 axes :

Un centre-ville habité

Objectifs : attirer au centre-ville les 30-40 ans en leur offrant un logement de qualité et en privilégiant la reconversion des étages vides au-dessus des commerces.

Actions à mettre en œuvre : valorisation du parc existant (façades, espaces publics, traitement paysager des voiries, réhabilitation d'immeubles), identification des îlots à traiter en priorité, constitution d'une SEM dédiée aux opérations de reconquête du parc ancien.

Cadre de vie et achat – un aménagement de qualité dans toutes ses dimensions

Objectifs : veiller à maintenir un aménagement de qualité dans le cœur du centre-ville, y compris des commerces.

Actions à mettre en œuvre : aménagements urbains (rue Brauhauban, place Jean Jaurès, place au Bois et place du Foirail), opération façades, gestion de la sonorisation du centre-ville, évaluation des cheminements piétons



Développement commercial

Objectifs : assurer une offre de proximité dont les maîtres mots sont : traçabilité alimentaire et praticité, en concentrant l'offre commerciale sur les axes majeurs et en permettant le développement des services publics et privés. Il s'agira également de réduire le taux de cellules vides.

Actions à mettre en œuvre : Actions incitantes visant à améliorer l'amplitude horaire des commerces, recherche d'enseignes via une démarche proactive, favoriser un équilibre et une diversité dans l'offre commerciale (équipement maison, décoration, culture, loisirs et nouvelles technologies), mise en place d'un observatoire de l'offre et de la demande, mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité (droit de préemption), actions de formation et d'information des commerçants, amélioration des cheminements piétons en centre-ville, réflexion d'un cheminement reliant le quartier de l'Arsenal au centre-ville.

Accessibilité et mobilité

Objectifs : diminuer la place de la voiture tout en garantissant plus de parking dont des parkings relais. Développer une offre performante de transports en commun et une facilité de déplacement pour les piétons et les vélos.

Actions à mettre en œuvre : promouvoir les parkings relais, développer un stationnement gratuit de périphérie, poursuite des navettes électriques et modernisation du réseau urbain de transports publics, utilisation des nouvelles technologies pour promouvoir les disponibilités des parkings, développement de pistes cyclables, déplacement de la gare routière située place au bois.



Lourdes

La dynamique est portée autour du projet « Lourdes 2016/2030 » lancé conjointement par l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville. Il s'articule autour de 3 axes principaux :

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs : amélioration du cadre de vie avec l'aménagement des espaces publics, amélioration de l'habitat, modernisation du patrimoine communal.

Actions à mettre en œuvre : mise en œuvre d'une OPAH-RU (étude pré-opérationnelle en cours de réalisation), mise en œuvre du NPNRU du quartier Ophite, actions de résorption de l'habitat indigne et de la vacance des logements, création de zones piétonnières, poursuite d'opérations façades, réhabilitation du patrimoine communal dont le château de Soum.

Emploi et développement économique

Objectifs : redynamisation du commerce en centre-ville, confortement du tourisme en tant qu'activité économique principale à Lourdes, modernisation des sites touristiques.

Actions à mettre en œuvre : Lancement d'une Opération Collective en Milieu urbain FISAC, développement de la signalétique commerciale pour faciliter les accès aux commerces en centre-ville, aménagement des entrées du cœur de ville marchand, réaménagement de la place du Champ Commun, digitalisation des commerces, création d'une plateforme d'achat en ligne, mise en œuvre des programmations des équipements touristiques structurants de la Ville en milieu urbain (Château fort, Office de tourisme, Pic du Jer)

Accessibilité et mobilité

Objectifs : relier les quartiers au centre-ville, renforcement de l'accessibilité dans l'optique du label « destination pour tous ».

Actions à mettre en œuvre : réalisation et mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Urbain, redéfinition et modernisation du réseau de transports urbains, création de liaisons cyclables, apport d'ingénierie aux particuliers et professionnels en matière d'accessibilité, travaux de mise en accessibilité des quartiers marchands et touristiques de la ville de Lourdes.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, les cœurs de ville de l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées appellent une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser. Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.



L'équipe **Action cœur de Ville** au sein des **structures partenaires**

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées – Ville de Tarbes – Ville de Lourdes

	CATLP	Ville de Tarbes	Ville de Lourdes
Coordination	Sylvain BOUCHERON (DGAS) Directeur de projet à recruter		
Référents Communes		Jean-Luc COSSOU (DGS)	Nathalie GATTO-MONTICONE (DGS)
Services associés	Service Habitat (Marc FRANCHI – Laure CHOHOBIGARAT) Service mobilité (Françoise CAPDEVIELLE) Service développement économique (Audrey LE BARS)	Manager de Ville (Jean Pierre BOY) Direction éducation, jeunesse, sport et culture (Denis CRAMPE) Services à la population (Anne SOULIER)	Marie TOURREIL (chargée de mission politique contractuelle) Manager de Ville (Alexandre CLAIR) Services techniques (Patrice BILLAUT) Service à la population (Annabelle LAVIGNE)

État

L'Etat est représenté dans cette équipe projet par la Préfecture (Samuel Bouju, Secrétaire Général et Delphine Mercadier, chef du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) accompagnée de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction départementale des Territoires.